

Analyses

Secondes opinions

Il est toujours utile de pouvoir obtenir des avis externes. *Quand on ne demande jamais conseil, les projets échouent. Mais avec beaucoup de conseillers, ils réussissent* relève la sagesse biblique des Proverbes. Plutôt qu'une réflexion sur un coin de table, une seconde opinion vise à soumettre tous les détails d'une affaire à la réflexion tranquille d'un tiers, qui examinera le dossier de façon professionnelle. Il mettra notamment en évidence les facteurs critiques du projet, voire les points encore à approfondir pour le valider. Un tel mandat ne nécessite pas un investissement important et peut se révéler payant, s'il permet d'éviter de se fourvoyer en partant dans un projet démesuré, en se lançant dans une acquisition à prix surfait, en tablant sur des synergies trop hypothétiques ou en ayant négligé de mesurer tous les aspects à prendre en considération.

- Nouveaux investissements
- Diversification
- Acquisition d'entreprise
- Partenariats

